



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conjoint(s) survivant(s)

Question écrite n° 118316

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des jeunes veufs et veuves. Sur un total d'environ 3,8 millions de veuves et veufs, quelque 450 000 ont moins de 60 ans, pour la majorité des femmes. La loi du 21 août 2003 a prévu le remplacement, d'ici le 1er janvier 2011, de l'allocation veuvage par la pension de réversion. Cependant, pour les veuves précoces, dont les maris n'avaient pas terminé de cotiser, le montant de la pension s'avère très peu élevé pour subvenir, ce d'autant plus que les personnes ne travaillant pas avant le veuvage ont des difficultés à trouver un emploi. Aussi, il souhaiterait savoir s'il entend établir une réversion minimum.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118316

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1508